

**DEPARTEMENT SECURITE , STRUCTURES ET FEU**

**APPRECIATION TECHNIQUE D'EXPERIMENTATION**

**ATEX de type : a**

**Numéro de référence : 2200**

Selon l'avis du Comité d'Experts, le demandeur ayant été entendu, la demande d'ATEX ci-dessous définie :

**Demandeur :** SACBA  
Route de Verteuil. 47400 TONNEINS

**Nom du procédé :** Panneaux bois CLT BOSCO CLT SACBA®  
**Technique objet de l'expérimentation :** La technique objet de l'expérimentation est un système constructif de plancher et murs utilisant des panneaux en bois massifs CLT. Les panneaux BOSCO CLT SACBA® sont destinés à la réalisation de planchers assurant la fonction diaphragme et de murs pouvant assurer la fonction contreventement.

donne lieu à une

**APPRECIATION TECHNIQUE A L'EXPERIMENTATION FAVORABLE**

**Limite de validité :** cette Appréciation est valide jusqu'à la date du 10 juillet 2017.

**Domaine d'emploi :** Cette Appréciation est valable :

- pour des bâtiments d'habitation, Industriels, de bureau et établissements recevant du public en réhabilitation ou en construction neuve ;
- pour la réalisation d'ouvrages en zones sismiques 1 à 4, au sens de l'arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal » ;
- pour des charges à caractère statique ou quasi-statique exclusivement, et pour des catégories d'usage A, B, C1, C2, C3, D1, au sens de la NF EN 1990-1-1 ;
- pour une utilisation en locaux à faible et moyenne hygrométrie avec un  $W/n \leq 5g/m^3$ , selon le Cahier du CSTB N°3567 ;
- pour une utilisation en classes de service 1 et 2, au sens de la norme NF EN 1995-1-1, et en classes d'emploi 1 et 2 au sens de la norme NF EN 335.

Les revêtements fragiles sont mis en place en pose désolidarisée sur un procédé faisant l'objet d'un avis technique visant les supports bois.

Le procédé ne vise pas la reprise de cloisons maçonnées ou fragiles.

Cette appréciation ne vaut, en outre, que par le respect des recommandations faites au paragraphe 4 ci-après.

Cette appréciation, **QUI N'A PAS VALEUR D'AVIS TECHNIQUE** au sens de l'arrêté du 21 mars 2012, découle des considérations suivantes :

***Le présent document comporte deux pages et deux annexes : il ne peut en être fait état qu'in extenso.***

**1°) Sécurité.***1.1. Stabilité des ouvrages et sécurité des usagers :*

La stabilité sous actions durables et transitoires ne pose pas de problème particulier compte tenu de ce que :

- les planchers et murs BOSCO CLT SACBA® et leurs fixations entre eux ou aux autres éléments porteurs verticaux sont conçus et mis en œuvre en tenant compte des performances des planchers et murs BOSCO CLT SACBA® évalués par essais selon le Dossier Technique (page 62 et suivantes) et dimensionnés selon le Dossier Technique (pages 15 à 17) ;
- le dimensionnement applicable aux ouvrages construits avec le BOSCO CLT SACBA® est justifié dans le Dossier Technique (page 17 à 39) ;
- les dimensionnements sous actions sismiques sont effectués suivant les normes NF EN 1995-1-1, NF EN 1998-1 et leurs annexes nationales, et conformément aux recommandations du Dossier Technique.

*1.2. Sécurité des intervenants :*

La sécurité des intervenants peut être normalement assurée moyennant l'emploi des dispositifs de manutention décrits et dimensionnés selon la partie 2.7 du Dossier Technique et adaptés aux dimensions des ouvrages, à réaliser ainsi que l'emploi d'équipements appropriés pour le travail en hauteur.

*1.3. Sécurité en cas d'incendie :*

La sécurité des usagers peut être considérée comme assurée dans le respect des prescriptions de l'appréciation de laboratoire au feu AL 15-151 associée à cette ATEX.

**2°) Faisabilité.***2.1. Fabrication*

La fabrication fait l'objet de contrôles spécifiques décrits dans le Dossier Technique établi par le demandeur. La fabrication est réalisée exclusivement en atelier et seulement par la société SACBA. Moyennant le respect du Plan d'Assurance Qualité mis en place en atelier et les prescriptions faites à ce propos dans le Dossier Technique (p 10 à 13), on peut escompter une constance de qualité satisfaisante de fabrication.

*2.2 Mise en œuvre*

Les opérations de mise en œuvre peuvent être assurées par toute entreprise de charpente dans le respect des préconisations de SACBA indiquées au dossier technique (p 46 à 51). Moyennant le respect des principes de mise en œuvre décrits dans le Dossier Technique, la faisabilité est certaine.

**3°) Risques de désordres.**

Les principaux risques de désordres sont relatifs au comportement des revêtements de sols fragiles sous les effets des déformations excessives des planchers ou de pianotage entre panneaux de planchers adjacents. Les critères de limitations de flèches indiqués au paragraphe § 2.1.3.4 de la partie 2 du Dossier Technique doivent être respectés, de même que les dispositions d'assemblages entre panneaux dimensionnées selon les paragraphes 2.1.5 du Dossier Technique, ainsi que les recommandations de la partie 4.

La durabilité des matériaux vis-à-vis des classes d'emploi prévues est assurée par des traitements particuliers qui doivent répondre à la réglementation en vigueur.

**4°) Recommandations.**

Le comité formule les recommandations suivantes :

- le domaine d'emploi est limité aux locaux à faible ou moyenne hygrométrie, à l'exclusion des locaux à forte et très forte hygrométrie, c'est à dire ceux pour lesquels  $W/n > 5g/m^3$ , avec  $W$  = quantité de vapeur d'eau produite à l'intérieur du local par heure et  $n$  = taux horaire de renouvellement d'air.
- le procédé est limité à la reprise de charges à caractère statique ou quasi-statique pour des catégories d'usage A, B, C1, C2, C3, et D1 au sens de la norme NF EN1991-1-1.
- Des risques de condensation peuvent apparaître dans la mesure où un pare-vapeur continu n'est pas systématiquement appliqué. Selon la jurisprudence du GS3, un pare-vapeur sera systématiquement mis en œuvre sur la face du Panneau CLT exposée au climat intérieur (entre le panneau CLT et l'ouvrage en plaque de plâtre). La valeur de  $S_d$  du pare-vapeur sera au minimum de 18 mètres lorsque le revêtement extérieur est ventilé et de 90 mètres le cas contraire.

En conclusion, et tenant compte de la mise en application des recommandations ci-dessus :

- la sécurité est convenablement assurée,
- la faisabilité est certaine,
- les désordres prévisibles sont minimes.

Champs-sur-Marne, le 04/09/2015  
*Le Président du Comité d'Experts*



**M. CHENAF**

## ANNEXE À L'APPRECIATION TECHNIQUE D'EXPERIMENTATION

Référence ATEEx n°2200 du 10 juillet 2015

### FICHE SOMMAIRE D'IDENTIFICATION (1)

**Demandeur :** SACBA  
Route de Verteuil. 47400 TONNEINS

**Nom du procédé :** Panneaux bois CLT BOSCO CLT SACBA®

**Définition de la technique objet de l'expérimentation :**

La technique objet de l'expérimentation est un système de plancher et mur utilisant des panneaux en bois massif CLT. Les panneaux BOSCO CLT SACBA® sont destinés à la réalisation de planchers assurant la fonction diaphragme et de mur pouvant assurer le contreventement.

**Conditions de conception :**

Les recommandations mentionnées en partie 2 du dossier technique doivent être suivies.

**Descriptif de la fabrication :**

La fabrication fait l'objet de contrôles spécifiques rapportés dans le Dossier Technique établi par le demandeur. La fabrication est réalisée exclusivement en atelier et seulement par la société SACBA. Moyennant le respect du Plan d'Assurance Qualité mis en place en atelier et les prescriptions faites à ce propos dans le dossier technique, on peut escompter une constance de qualité satisfaisante de fabrication.

**Descriptif de la mise en œuvre :**

Les opérations de mise en œuvre peuvent être assurées par toute entreprise de charpente dans le respect des préconisations de SACBA indiquées au dossier technique. Moyennant le respect des principes de mises en œuvre décrits dans le Dossier Technique, la faisabilité de la mise en œuvre est certaine.

## ANNEXE 2 A L'APPRECIATION TECHNIQUE D'EXPERIMENTATION

Référence ATEEx n° n°2200 du 10 juillet 2015

Le dossier technique déposé pour la demande comprend 65 pages plus 4 Annexes au total.

Il est intitulé :

### **BOSCO CLT SACBA®** **Mémoire Technique**

révisé (version du 30/07/2015) et transmis au CSTB dans sa version modifiée le 30 juillet 2015 suite aux remarques du comité.

a été enregistré au CSTB sous le n° d'ATEX 2200

*La description complète de la technique est donnée dans le dossier déposé au CSTB par le demandeur et enregistré sous le numéro ATEEx 2200.*